

1. [Accueil](#)
2. Entity Print

Observatoire

[Banques](#)

+ 1 -

[Inclusion](#)

Rapport de l'Observatoire de l'inclusion bancaire 2022

26 Juin 2023

Fronton Banque de France - la Vrillière

Par François Villeroy de Galhau

Dix ans après sa création par la loi de 2013, la mission de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) demeure simple et forte : s'assurer que dans notre pays, la finance est inclusive.

Dans une année 2022 marquée par la sortie de la crise sanitaire liée au Covid-19, la guerre russe en Ukraine, ainsi qu'une économie résiliente mais qui a vu hélas le retour de l'inflation, plusieurs éléments de satisfaction sont à relever :

- la poursuite de la baisse des dépôts de dossiers de surendettement (- 7 % par rapport à 2021, division par deux par rapport à 2015) et le niveau modéré des incidents de paiement constatés dans les fichiers tenus par la Banque de France ;
- la hausse continue du nombre d'offres spécifiques souscrites auprès des banques (+ 20% par rapport à 2021 et + 136 % en cinq ans), pour les publics en situation de fragilité financière ;
- le renforcement du maillage du territoire avec notamment les conseils départementaux de l'inclusion financière (CDIF) présidés par la Banque de France et le déploiement de Points conseils budget supplémentaires ayant porté en début d'année leur nombre total à 500 ;
- le lancement réussi du 34 14, numéro d'appel unique pour joindre la Banque de France, et l'augmentation de la visibilité de nos services publics d'inclusion financière auprès des particuliers, avec plus de 1,4 million de demandes traitées (+ 9 %) ;
- le développement des actions EDUCFI, avec 113 600 personnes sensibilisées, chiffre symboliquement supérieur – pour la première fois – au nombre de dossiers de surendettement déposés.

27564

désignations d'établissements de crédit pour les personnes physiques agissant à des fins non professionnelles dans le cadre de la procédure de droit au compte, soit - 2 % par rapport à 2021

1,95MD

encours de microcrédits en euros, soit + 13% par rapport à 2021

Ces satisfactions peuvent cependant sonner comme un paradoxe, alors que notre économie ralentit et que l'inflation demeure élevée. Les associations membres de l'OIB témoignent de situations d'exclusion et de privation. Si celles-ci ne se traduisent pas par des difficultés bancaires significativement plus fortes, cela peut tenir à plusieurs raisons : meilleure efficacité de notre action collective de prévention, intervention en amont des budgets d'action sociale, arbitrages difficiles dans la consommation des ménages eux-mêmes. À l'évidence, notre analyse « de terrain » et notre mobilisation doivent rester fortes en 2023 :

- vigilance sur le surendettement qui a connu un léger regain en début d'année, ainsi que sur le nombre d'incidents de paiement déclarés ;
- suivi de l'expérimentation du dispositif Aide-Budget et soutien au microcrédit ;
- attention portée au droit au compte, en veillant collectivement à ce que les évolutions réglementaires intervenues en 2022 et le projet de dématérialisation des échanges entre la Banque de France et les banques débouchent sur une mise en œuvre facilitée et plus rapide pour les demandeurs.

La consolidation des succès obtenus et les progrès à faire passent plus que jamais par un travail partenarial entre acteurs publics, structures associatives et banques. Je remercie à cet égard l'ensemble des membres de l'OIB ainsi que tous les membres des CDIF pour la qualité de leur engagement au service de l'inclusion financière, qui est un facteur essentiel de cohésion sociale et économique pour notre pays.

Télécharger l'intégralité de la publication

[Rapport de l'Observatoire de l'inclusion... \(PDF - 3 Mo\)](#)

[Communiqué de presse de l'Observatoire d... \(PDF - 490 Ko\)](#)

[Annexe statistique 2022 \(PDF - 164 Ko\)](#)